

FORMULAIRE D'INSCRIPTIONCRÈCHE TOURISTIQUE DU P'TIT BEC

Les places à la crèche étant limitées, ce document ne garantit pas l'inscription de votre (vos) enfant(s). Si votre demande est acceptée, vous recevez une confirmation d'inscription de notre part et le montant dû sera débité de votre carte de crédit.

Veuillez nous retourner le document dûment rempli à info@nendaz.ch

Coordonnées de l'enfant ou des enfants					
Prénom					
Nom					
Date de naissance					
Langue					
Personne de contact					
Prénom					
Nom					
Adresse					
NPA					
Localité					
Pays					
E-mail					
Téléphone d'urgence					
Réservation					
Date(s)					
Prise en charge		Journée	8h30 - 16h45	CHF 100	
		Matinée	8h30 - 11h15	CHF 45	
		Matinée avec repas	8h30 - 12h30	CHF 60	
		Après-midi	13h00 - 16h45	CHF 50	
		Après-midi avec repas	11h00 - 16h45	CHF 80	
Nombre de jours					
Montant total					
Allergies/Régime spécial					
Doudou / lolette Mon enfant fréquente					
déjà une crèche					
(nombre de					
jours/semaine)					
Remarques					
Carte de crédit					
Type de carte					
Nom du porteur					
Numéro de la carte					
Échéance					
Code CVC sorrespond au so		à 3 chiffres inscrit au dos de la c	arta		
•		i'ai pris connaissance des con		sous.	
Date		Signature	-		





CRÈCHE TOURISTIQUE DU P'TIT BEC

Informations et règlement



Accueil des enfants de 18 mois à 6 ans.

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Ouverture du 22.12.2025 au 11.04.2026 du lundi au samedi de 8h30 à 16h45.

Fermé les 25.12, 01.01, 19.03 et 06.04.

Le reste de l'année (hormis les deux premières semaines du mois d'août durant lesquelles la crèche est fermée), ouverture du lundi au vendredi, selon les mêmes horaires.

TARIFS			
Journée	8h30 – 16h45	8h15	CHF 100
Matinée	8h30 - 11h15	2h45	CHF 45
Matinée avec repas	8h30 – 12h30	4h00	CHF 60
Après-midi	13h00 - 16h45	3h45	CHF 50
Après-midi avec repas	11h00 – 16h45	5h45	CHF 80

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions sont gérées par Nendaz Tourisme. Le paiement se fait lors de la réservation en cash ou au moyen d'une carte de débit ou de crédit. Les inscriptions sont effectives uniquement après paiement. Il est obligatoire de réserver au minimum avant 17h la veille.

Dès la fin de la période réservée, la demi-heure supplémentaire sera facturée 20 CHF dès 5 min de dépassement.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus d'un mois à l'avance : remboursement total
- Entre un mois à 2 semaines à l'avance : remboursement de la moitié de la somme
- Moins de 2 semaines à l'avance : aucun remboursement
- En cas d'annulation justifiée (présentation d'un certificat valable) : remboursement total
- En cas d'annulation de la part des parents ou de la crèche, le jour J pour non-adaptation : aucun remboursement
- La non-adaptation de l'enfant au rythme de la structure ne mène pas à un remboursement.

ENFANTS

- Les parents fournissent :
 - o Des couches et lingettes pour les enfants qui ne sont pas encore propres
 - Des pantoufles
 - o Des habits de rechange
 - Le doudou (si nécessaire)
 - o Une brosse à dents
 - Il est recommandé de noter le nom sur ces divers objets

REPAS

En cas de régime spécial ou d'allergies, les parents apportent les repas.







PERIODE D'ADAPTATION

Aucun temps d'adaptation n'est prévu lors de la séparation entre enfants et parents.

Afin que cette adaptation soit la plus harmonieuse possible, nous proposons aux parents de préparer l'enfant au mieux en lui expliquant :

- Où il se rend
- Combien de temps il s'y rend
- Qu'est-ce qu'il va y faire
- Quand ils reviendront le chercher

Les enfants en vacances à Nendaz intègrent la crèche communale où plus d'une vingtaine d'enfants sont déjà présents. L'équipe éducative ne peut pas offrir un accueil personnalisé à chaque enfant. Ainsi, nous recommandons que le premier jour d'inscription soit uniquement une matinée ou un après-midi, afin que l'enfant puisse s'adapter en douceur, surtout s'il ne fréquente pas de crèche habituellement. Il est également possible de visiter la crèche avec les parents avant le premier jour, sur rendez-vous.

La crèche se réserve le droit de rappeler les parents si l'enfant éprouve des difficultés à s'adapter à la vie en crèche (pleurs continus, besoin d'attention continue, ...). Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

L'équipe éducative est qualifiée dans l'accueil de la petite enfance, mais n'est pas forcément apte à s'exprimer dans plusieurs langues.

ARRIVEES ET DEPARTS

Les parents ou responsables sont tenus d'accompagner l'enfant et de venir le chercher à l'intérieur de la structure. L'arrivée ou le départ de l'enfant est signalé à la personne responsable.

Les parents sont priés de préparer eux-mêmes l'enfant.

Les horaires doivent être impérativement respectés pour le bien-être de l'enfant et du groupe. En cas de retards répétés, la structure se réserve le droit de ne plus accepter la prise en charge.

Les parents fournissent des couches et lingettes pour les enfants qui ne sont pas encore propres, des pantoufles, des habits de rechange, le doudou (si nécessaire) et une brosse à dents. Il est obligatoire de noter le nom de l'enfant sur ces divers objets.

SANTE

Si un enfant est malade ou victime d'un accident durant la journée, l'équipe éducative contacte les parents et demande de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence et dans l'impossibilité d'atteindre les parents, la crèche prendra les dispositions qui s'imposent pour la sécurité de l'enfant.

Afin de préserver la santé de tous, un enfant malade (fièvre, maladies contagieuses, ...) ne peut pas venir en crèche.

Chaque enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident et couvert par l'assurance responsabilité civile de ses parents.

MEDICAMENTS

Les médicaments prescrits aux enfants sont, dans la mesure du possible, administrés par les parents.

Si l'enfant doit prendre un médicament au "P'tit Bec", les parents le signaleront au personnel éducatif et rempliront le document « Décharge de responsabilité pour la prise de médicament »

PERSONNEL

- Le personnel engagé est qualifié pour la petite enfance mais n'est pas forcément apte à s'exprimer dans plusieurs langues.







DISPOSITION FINALES

En remplissant le formulaire d'inscription, les parents s'engagent à respecter leur engagement ainsi que le présent règlement.

En cas de non-respect de ce présent règlement, le P'tit Bec ne pourra nullement être tenu comme responsable des conséquences éventuelles.

Le "P'tit Bec" est soumis à l'autorisation et au contrôle du Service Cantonal de la Jeunesse.

CONTACT

Responsable de la crèche

Claudine Mayoraz, +41 (0)27 289 58 25, creche.ptitbec@nendaz.org

